



Baustoffrecycling Schweiz
Recyclage matériaux construction Suisse
Riciclaggio materiali costruzione Svizzera



Fiche d'information

Avis indépendant en matière des sites pollués ?

L'asr met à disposition des experts

Édition 22.12.2020

De quoi s'agit-il ?

La prise en charge des sites pollués constitue une problématique sensible, notamment en relation avec les coûts induits. Dans des cas controversés, la nécessité de recourir à un avis indépendant peut souvent s'avérer utile. Selon les situations, cet avis peut être transmis soit sous forme d'une expertise indépendante, d'une « Second Opinion », voire simplement d'une prise de position informelle. A cette fin, l'asr propose la prestation suivante.

Que propose l'asr ?

- L'asr soutient les personnes et institutions intéressées dans le cadre de leur recherche d'un spécialiste adéquat dans un cas controversé. Sur demande, le Comité du groupe spécialisé des consultants en sites pollués transmet les coordonnées de spécialistes indépendants et compétents en relation avec la question spécifique à résoudre.
- Les experts sont en règle générale proposés parmi les membres du groupe spécialisé des consultants en sites pollués. Ce groupe spécialisé de l'asr est constituée par des mandataires spécialisés qualifiés en matière d'investigation et de projets d'assainissement de sites pollués au bénéfice d'une expérience adéquate et qui sont liés aux principes éthiques, pratiques et commerciaux du groupe spécialisé.
- Lors de la proposition des experts, l'asr veillera particulièrement à ce que ces derniers soient totalement indépendants du cas d'espèce et qu'ils disposent de la compétence et de l'expérience adéquate en relation avec la question posée.

Les rôles des parties concernées :

- La mise en relation avec un expert est effectuée gratuitement par l'asr et ne constitue pas une activité commerciale. Il n'existe donc aucune relation contractuelle entre l'asr et le mandant. Le choix définitif de l'expert est laissé à la libre appréciation du client. L'asr n'endosse de ce fait aucune responsabilité.
- La description détaillée du mandat ainsi que la définition des conditions de rémunération sont à convenir librement et directement entre le mandant et l'expert retenu.
- Les conditions du mandat (cahier des charges; rémunération; responsabilités; délais; etc.) sont à convenir préférentiellement sous forme écrite.

Comment procéder ?

- Toute demande ou question est à adresser au bureau de l'asr. Les experts adéquats vous seront proposés dans les meilleurs délais.

Commission des conseillers en sites pollués, Schlieren, 22.12.2020



Baustoffrecycling Schweiz
Recyclage matériaux construction Suisse
Riciclaggio materiali costruzione Svizzera

asr Recyclage matériaux construction Suisse
Bahnhofstrasse 6
8952 Schlieren
Tel. +41 44 813 76 56
admin@arv.ch
www.arv.ch